

(7)

(N^o 94.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1871.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. THIENPONT.

Demande du sieur Maximilien GÖEBEL.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Zauckeroda (Saxe), le 30 janvier 1846.

Son père, régisseur de mines dans les environs de Dresde, prit part, en 1848 et 1849, à des événements politiques qui l'obligèrent à quitter son pays et à se réfugier en Belgique. Il y réside encore et y occupe la place de directeur-gérant d'une société anonyme.

Le sieur Gœbel fils, qui sollicite la naturalisation, est attaché comme directeur-gérant à la Société des charbonnages de la Chartreuse. Il est célibataire. Sa conduite, son honorabilité, sa moralité politique et privée ne laissent rien à désirer.

Il s'est efforcé d'établir, à Dour, une succursale de la caisse d'épargne patronée par le Gouvernement.

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis plus de vingt ans, et il promet, le cas échéant, de payer le droit d'enregistrement fixé par la loi. En conséquence, Messieurs, votre commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

Le Secrétaire,

L. THIENPONT.

Le Président,

C. DELCOUR.
